

Compte-rendu du groupe de travail du 12 mars 2015 sur la simplification des tâches des directeurs d'école



Étaient présents : M. Bariller IEN adjoint à l'IA, M. Leblanc IEN, des collègues directeurs et des représentants du personnel.

Le cadre de ce groupe de travail « simplification des tâches des directeurs »

La circulaire encadrant les protocoles de simplification des tâches des directeurs, actés lors des rencontres qui ont eu lieu dans le cadre de la refondation de l'école, est parue.

Références :

- ◆ circulaire n° 2014-138 du 23.10.2014 au BO n° 41 du 6 novembre 2014
- ◆ BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014 avec le référentiel métier des directeurs d'école, l'organisation de la formation des directeurs d'école, la formation des directeurs d'écoles

Nationalement

Les engagements pris à l'issue du Groupe de Travail ministériel portent sur 5 axes principaux :

- ◆ un référentiel
- ◆ formation
- ◆ l'amélioration des conditions d'exercice
- ◆ l'amélioration des perspectives de carrière
- ◆ Simplification des tâches : le groupe de travail de ce jour étant une déclinaison locale de cet engagement.

Départementalement

Les protocoles de simplification des tâches seront élaborés grâce aux réflexions de groupes de travail auxquels participeront les organisations syndicales représentatives dans les CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux).

A l'issue des groupes de travail des 4 départements de l'académie, un protocole académique sera rédigé.

La mise en œuvre des protocoles devrait prendre effet à partir de la rentrée de septembre 2015 (le plus tôt possible sera le mieux).

En préambule de ce groupe de travail, nous avons rappelé que le dossier de la direction d'école et des directeurs est au cœur des préoccupations et des revendications du SE-UNSA depuis longtemps. Notre enquête faite il y a quelques années (DUER comme Document Unique d'Évaluation de Revendications) nous avait permis de faire un point précis sur les conditions de travail de nos collègues directeurs et de la transmettre durant les chantiers métiers, en parlant clairement de souffrance au travail telle qu'elle était rapportée par les 16 000 personnes qui avaient répondu à cette enquête. Souffrance au travail que nous avons tenu à rappeler en tout début de groupe de travail.

De la même façon, nous avons sollicité les directeurs du département et avons eu de nombreuses réponses, nous vous en remercions. Bon nombre de nos revendications sont portées au niveau national mais vous trouverez ci-après celles que nous avons portées durant ce groupe de travail.

Robin Maillot

SE-UNSA 22



M. Bariller, IEN adjoint à l'IA : « La circulaire nationale nous donne quelques éléments : limitation des enquêtes, réorganisation de communication, possibles experts sur les conditions juridiques. L' environnement juridique se complexifie, il va y avoir un séminaire le 11 et 12 mai pour former des référents juridiques départementaux (source de renseignements vers direction d'école). Ce Groupe de travail doit nous permettre d'identifier des dysfonctionnements, voir ce que l'on peut mettre en place. Les moyens de communication ont évolué, malgré tout il y a des doublons possibles. »

Demands du SE UNSA



- ◆ **Du temps, de la décharge.** La première chose dont nos collègues directeurs ont besoin c'est du temps et donc de la décharge. Il est primordial que les écoles de moins de 4 classes puissent toutes en bénéficier (pour l'augmentation de la décharge c'est au niveau national que cela se joue et nous continuerons à nous battre à ce sujet, nous le faisons depuis le début).
- ◆ **Le maintien d'un secrétariat administratif pérenne pour les directeurs qui le souhaitent.** Au passage il est important de rappeler que nos collègues ne sont pas des DRH et qu'ils n'ont pas à mener des entretiens d'embauche. Nous avons rappelé notre opposition au « tutorat » imposé et dénoncé le « chantage » qui avait parfois lieu pour qu'ils acceptent d'être tuteur... Bien évidemment nous souhaitons que ces emplois se pérennisent et que ces personnels aient le droit à une formation.
- ◆ **Simplifier les sollicitations des directeurs pour les procédures de sécurité et de prévention des risques (PPMS et DUER).** M. Bariller nous a indiqué que celui-ci évoluait (document informatique à choix multiple) et se simplifiait. M. Leblanc nous a rappelé que ce document intéressait le personnel mais ne l'engageait pas.
- ◆ **L'amélioration des outils informatiques** comme par exemple GEVASCO (dossiers MDPH) lourd à compléter et qui génère une surcharge de travail pour les directeurs, ECECA (élections parents) dont la pertinence reste à démontrer car on ne peut plus anticiper sur les élections. De plus, il faut "bidouiller" pour faire remonter les résultats et toutes les écoles n'ont pas forcément de scanners ... Ce qui nous a permis de rappeler que les équipements en informatique des écoles étaient pour le moins disparates et qu'il faut en tenir compte.
- ◆ **Arrêter de sommer les directeurs dans des délais quasiment impossibles** à tenir comme par exemple des mails de rappel pour la saisie des prévisions d'effectifs alors que les inscriptions prévisionnelles sont en cours. Ces dates de saisie ont déjà été bien avancées, pourquoi vouloir accélérer davantage les choses? Par ailleurs, pourquoi redemander des informations que l'administration pourrait obtenir dans base-élèves ?
- ◆ **Limiter le caractère urgent des demandes** (ceci est très stressant, trop) et donner un temps suffisant pour que nos collègues directeurs aient le temps de solliciter les parents, notamment (Délai de 15 jours). Au passage, nos collègues directeurs présents ont témoigné de la pression permanente dans laquelle ils travaillaient, une sensation d'urgence permanente, la peur d'oublier quelque chose, de « rater un truc »... Nous avons ajouté que ce constat rejoignait celui que nous avons fait en préambule. Par ailleurs, si des collègues qui ont plusieurs années expérience ont ce sentiment, que dire des jeunes collègues ou de ceux qui font fonction ? Il arrive, trop fréquemment, qu'il y ait des pressions des élus, de parents, parfois dépôt de plainte contre nos collègues (situations qui se multiplient ces derniers temps). Ce sont des situations très stressantes alors tout ce qui peut les éviter sera un plus (notamment mels urgents, rappels multiples, mêmes demandes faites par différentes personnes).

Les propositions et remarques du SE UNSA 22 en groupe de travail



Demandes du SE UNSA (suite)



- ◆ **Messageries bondées, polluées** par de nombreux spams, certains messages arrivent en double, triple, voire plus ... M. Bariller nous a signifié que l'administration ne donne jamais les adresses des écoles à aucune des sollicitations. Il y a par ailleurs un filtre au niveau du rectorat. Malgré tout, les mels sont nombreux et nous avons rappelé qu'en cas d'absence, le travail que représentait la lecture des mels reçus en quelques jours était colossal. Pour les doublons, l'administration départementale limite au maximum les envois aux écoles, mais certains arrivent aussi du rectorat, doublonnent avec les envois I-PROF à la demande des représentants du personnel. C'est vrai et nous avons rappelé qu'il était primordial que nos collègues reçoivent les infos dans les écoles même si cela gêne nos collègues directeurs qui doivent transmettre. Nos collègues du 1er degré regardent peu leur messagerie ou leur site intra (a contrario du second degré où toutes les informations sont communiquées de cette seule façon).
- ◆ **Création d'un site, d'un espace réservé aux directeurs** où ceux-ci trouveraient les infos classées et archivées, facilement utilisables. Cela permettrait d'éviter d'aller rechercher des infos (circulaires anciennes, par exemple) dans la boîte mel de l'école. Cela pourrait aussi permettre d'avoir des conseils précis dans telle ou telle situation (quelle conduite à tenir lorsque...). M. Bariller nous a répondu qu'il existait un Bureau numérique du directeur dans le Finistère et qu'il y avait donc une réflexion allant dans ce sens au niveau de l'académie. Dans ce bureau du directeur, il y aurait donc tout ce qui a trait à la direction, cela pourrait simplifier le travail des directeurs et éviterait à l'administration de transmettre des enquêtes qu'elle pourrait faire directement.
- ◆ **Allègement des réunions, notamment celles non indispensables, qui sont très chronophages.** Outre les réunions « Education Nationale » parfois nombreuses (notamment dans le cas d'équipes éducatives, le conseil école –collège qui s'est rajouté), les directeurs assistent à de nombreuses autres réunions (comités de suivi de pilotage, cantine...). Le temps n'est pas extensible et les semaines sont parfois très chargées, sans oublier que tous n'ont pas de décharge et qu'il y a aussi la classe à assurer...
- ◆ **APC :** Nous regrettons que les directeurs aient été sommés de remplir des tableaux d'organisation à la rentrée alors que les modalités ont changé peu après. Nous avons écrit dans ce sens à la directrice académique dès le mois de juin ...

Autres remarques

- ◆ **Base élèves :** le registre papier est toujours à remplir ...
- ◆ **La question d'un véritable statut est posé**
- ◆ **Directeurs en première ligne pour la scolarisation des 2 ans (ou non scolarisation)**
- ◆ **Feuilles de paye des collègues à dispatcher**
- ◆ **Evaluations de langue à imprimer !**



Des avancées, oui, mais pas à la hauteur des attentes !

Les conclusions du chantier-métier sur la direction nous amènent à acter des avancées, certes, mais qui ne répondent pas suffisamment aux attentes des directrices et directeurs d'école.

Les deux missions enseignement/direction doivent être dissociées à partir de 7 classes. Dans ce cadre, les directrices et directeurs seraient déchargés de la responsabilité de classe tout en conservant des heures à effectuer auprès des élèves, dans le cadre du projet d'école.

Pour l'aide à la fonction, le SE-Unsa exige :

- un secrétariat administratif
- une formation à la prise de fonction pour les chargés d'école et les faisant fonction
- une formation continue régulière, sur temps de service
- un guide précis des attributions du directeur d'école
- un guide juridique en ligne actualisé régulièrement
- un équipement informatique et une connexion haut débit, dédiés au directeur

Le SE-Unsa revendique :

- 11 cl et plus : intégralité du temps consacré à la direction
- 9 à 10 cl : 6 h devant élèves
- 7 à 8 cl : demi-service devant élèves
- 3 à 6 cl : ¼ de décharge hebdomadaire
- 1 à 2 cl : 18 jours répartis régulièrement sur l'année

Le SE-Unsa revendique la refonte des groupes ouvrant droit à la BI ainsi que leur revalorisation :

- 1 à 4 classes : 30 pts
- 5 à 9 classes : 50 pts
- 10 à 12 classes : 60 pts
- 13 classes et plus : 70 pts

Le SE-Unsa revendique la pérennisation des missions des EVS dans le cadre d'un emploi stable de secrétariat administratif, pourvu par des personnels qualifiés.



Pour le SE-Unsa, il y a nécessité à faire évoluer la structure

Concernant les écoles de 10 classes et plus, mener une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation de ces écoles serait l'une des réponses aux difficultés rencontrées.

Ce chantier-métier a été l'occasion, pour le SE-Unsa, de solliciter l'ouverture

de discussions à ce sujet. Le ministère n'a pas accédé à notre demande. Le refus

par certains de toute évolution se fait, aujourd'hui, au prix de la dégradation des conditions

de travail des directrices et directeurs concernés. Il ne sera pas possible de laisser ce sujet en déshérence plus longtemps.